



Rouen, le 28 avril 2021

**Sophie GARNIER**  
**Sylvain MARLIÈRE**  
IA-IPR EPS  
Tél. 02 31 30 15 00  
Mél. [Sophie.garnier@ac-normandie.fr](mailto:Sophie.garnier@ac-normandie.fr)  
[Sylvain.marliere@ac-normandie.fr](mailto:Sylvain.marliere@ac-normandie.fr)

**Sophie GARNIER**  
**Sylvain MARLIÈRE**  
IA-IPR EPS

à

Rectorat de la région académique  
Normandie  
168 rue Caponière,  
14061 CAEN

Mesdames et Messieurs les professeurs  
d'éducation physique et sportive de lycée,

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement.

*Envoi par courrier électronique*

**Objet : Informations générales sur l'organisation des examens en CCF et ponctuels session 2021**

Mesdames et Messieurs les professeurs d'EPS,

Ce courrier a pour objet de faire un point général sur les examens de la session 2021 en EPS même si certains d'entre vous ont pu recevoir une partie de ces informations par ailleurs.

**A. Rappel général des règles sanitaires pour les examens uniquement** (cf fiche repères pour l'organisation de l'EPS 26 avril 2021):

« Pour les épreuves ponctuelles des examens et concours ou les évaluations faisant partie du contrôle en cours de formation (CCF), l'utilisation des installations sportives intérieures est autorisée (gymnases, piscines, etc.). Ces épreuves ou évaluations sont organisées dans le strict respect de la distanciation physique de 1 mètre avec le masque ou d'au moins 2 mètres sans le masque. »

**B. Rappel des décisions prises par la DGESCO sur la certification :**

1. Les épreuves ponctuelles :

a) Pour la voie professionnelle (CAP et Bac pro) :

- Les épreuves ponctuelles facultatives (qui ne concernaient que les Bac pro) ont été supprimées ; les épreuves ponctuelles obligatoires sont maintenues à partir du 10 mai 2021 ;
- Petit rappel concernant les SHN qui passent en ponctuel, le texte ne mentionne aucune adaptation ; ils passent deux épreuves comme les autres. L'adaptation (20/20 pour leur spécialité) est réservée au CCF ;
- Les candidats relevant du CNED réglementé voient leur note d'EPS (donc son coefficient) neutralisée ;



b) Pour la voie générale et technologique :

- Les épreuves ponctuelles obligatoires se dérouleront à partir du 10 mai 2021 ;
- Pour les SHN, les règles sont identiques à celles de la voie professionnelle.
- Pour les candidats relevant du CNED, les dispositions sont les mêmes que pour la voie professionnelle (coefficient neutralisé).

**2. Le contrôle en cours de formation (CCF) :**

a) Pour la voie professionnelle (CAP et Bac pro) :

- La remontée des notes **en voie pro** s'effectue par l'outil EPS net selon deux étapes :
- Etape 1 : saisie des protocoles puis validation par le chef d'établissement des protocoles avant le 30 avril 2021 (rappel)
- Etape 2 : associer les groupes de candidats dans chaque protocole puis saisie des notes.
- Pour les candidats n'obtenant qu'une ou deux notes du fait de conditions sanitaires n'ayant pas permis l'évaluation : mettre **NV** (non validé) dans les cases correspondantes aux APSA (du protocole) non évaluées.

Pour la voie générale et technologique :

- La remontée des notes d'EPS en bac GT s'effectue dans les établissements par Cyclades (donc pas d'utilisation d'EPSnet) ; Des bordereaux de notation vous parviendront par le biais de la division des examens et concours comme en 2020 ;

Cordialement,

Les IA-IPR EPS